

## DEC112527DR01

### *Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)*

#### Le directeur d'unité

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A007DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité FRE3235, intitulée «Régulation de la Transcription et Maladies Génétiques», dont le directeur est Monsieur Philippe DJIAN ;

#### Décide

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Madame Eliette BONNEFOY, chargée de recherches de 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

##### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Eliette BONNEFOY, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Madame Mounira CHELBI-ALIX, directrice de recherches 2<sup>ème</sup> classe, à Madame Bérénice SAIDI, technicienne de la recherche de classe normale, et à Monsieur Bernard KRUST, chargé de recherches 1<sup>ère</sup> classe **pour toutes commandes de fonctionnement, d'équipement, de missions sont limitées à**



**5000 € ; Madame SAIDI ayant une délégation de signature uniquement en fonctionnement.**

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2011

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 octobre 2011

Le Directeur d'Unité